



Délibération n° 44 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux - Demande de subventions pour la rénovation et le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de ville

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Exposé : Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement 2023, il convient de solliciter les plus larges aides possibles sur des opérations d'investissement structurantes tel que l'est la rénovation et le remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville, patrimoine bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 380 000 € HT.

Il est proposé de solliciter auprès des différents partenaires des aides pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de subventions selon le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable	380 000,00 €	% aide publique
Montpellier Méditerranée Métropole	100 000,00 €	26,32 %
DRAC	152 000,00 €	40 %
Autofinancement commune	128 000,00 €	33,68 %
TOTAL	380 000,00 €	100%

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 44/2022

Objet : Travaux - Demande de subventions pour la rénovation et le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de ville

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN